

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 21 octobre 2013

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 14 et 15 octobre 2013

2013 DAC 603 Subvention (27.500 euros) avec conventions avec l'association Alliance israélite universelle (9e).

Mme Danièle POURTAUD, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 1^{er} octobre 2013, par lequel M. le Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention d'un montant de 20.000 euros à l'Alliance israélite universelle et une subvention d'investissement de 7.500 euros ;

Sur le rapport présenté par Mme Danièle POURTAUD, au nom de la 9e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention d'un montant de 20.000 euros est attribuée à l'association Alliance israélite universelle, 45, rue de La Bruyère 75009 Paris, pour conserver, mettre en valeur et tenir à la disposition du public le patrimoine culturel qu'elle a constitué. 2013_001878 2013_01879 49521

Article 2 : Une subvention d'équipement d'un montant de 7.500 euros est attribuée à l'association Alliance israélite universelle, au titre de l'année 2013, pour participer à l'achat de matériel destiné à améliorer la présentation des expositions. 2013_01880

Article 3 : M.le Maire de Paris est autorisé à signer la convention relative à l'attribution d'une subvention de fonctionnement, dont le texte et joint en annexe à la présente délibération. La dépense correspondante sera imputée sur le budget de fonctionnement de l'année 2013 de la Ville de Paris rubrique 324, nature 6574, ligne VF40002 provision pour subventions de fonctionnement au titre du patrimoine.

Article 4 : M. le Maire de Paris est autorisé à signer la convention relative à l'attribution d'une subvention d'équipement, dont le texte est joint en annexe à la présente délibération. La subvention d'équipement sera imputée sur le budget d'investissement de la Ville de Paris, rubrique 324, nature 2042, ligne VE40001, provision pour subventions d'équipement au titre du patrimoine. Mission 900-10-99-010 n° d'individualisation 13 V 00456 DAC N° AP 13 03548.